



JOBTONIC

MULTIPLIEZ VOS CHANCES DE TROUVER UN EMPLOI

LE FOREM



JOBTONIC

UN PROGRAMME CONÇU POUR MULTIPLIER VOS CHANCES DE TROUVER UN EMPLOI

Il ne s'agit pas de faire appel à la chance. Il s'agit de mettre toutes les chances de votre côté. De connaître les règles du jeu et de les utiliser à votre avantage. Pour atteindre votre objectif : un premier emploi.

- Vous êtes jeune, vous sortez de l'école avec ou sans diplôme. Nous connaissons les difficultés qui peuvent se présenter lorsqu'on arrive sur le marché du travail avec peu ou pas d'expérience. Sachez que vous avez des atouts : vous êtes flexible, vous avez les capacités d'apprendre facilement et donc de vous adapter au monde du travail en constante évolution.

Sachez aussi que de nombreuses entreprises sont à la recherche de profils comme le vôtre. Le but ? Entrer en contact avec elles.

Le Forem a créé jobtonic pour vous aider à mettre en avant tous vos atouts sur le marché du travail et à dépasser vos éventuelles difficultés.

Notre principe : travailler avec vous, comme avec tous les jeunes qui cherchent un emploi, pour que vous soyez le plus vite possible en contact avec le monde du travail.

- Avec jobtonic, vous allez découvrir comment exploiter au mieux toutes les possibilités : stages, intérim, incitants financiers pour encourager les entreprises à engager des jeunes tels que vous ... beaucoup d'arguments pour tonifier votre recherche d'emploi !

Vos avantages : accumuler de l'expérience professionnelle, avoir une vision plus concrète du monde du travail, découvrir vos atouts.

Prenez quelques minutes pour voir tout ce que vous pouvez gagner à bien vous entourer en passant au Forem ou en consultant le site : www.leforem.be.

JOBTONIC, CONCRÈTEMENT

Suite à votre inscription au Forem comme demandeur d'emploi :

- **VOUS SEREZ CONVOQUÉ DANS LES SEMAINES QUI SUIVENT POUR RÉALISER UN ENTRETIEN AVEC UN CONSEILLER. CE CONSEILLER SERA VOTRE INTERLOCUTEUR DE RÉFÉRENCE DURANT VOTRE RECHERCHE D'EMPLOI.**

Cette rencontre vous permettra de :

- faire le point sur vos atouts et vos compétences pour les valoriser auprès des employeurs ;
- déterminer une série d'actions à mener pour entrer rapidement et efficacement en contact avec le monde du travail.

- **VOUS SEREZ ÉGALEMENT CONTACTÉ PAR TÉLÉPHONE, SMS OU COURRIER ET SOLlicitÉ POUR DIFFÉRENTES ACTIONS (ATELIERS DE RECHERCHE D'EMPLOI, SÉANCES D'INFORMATION SUR LES MÉTIERS, ETC).**

Cela vous aidera pour :

- rechercher/recevoir des offres d'emploi ;
- préparer/réaliser vos démarches de recherche d'emploi et en analyser l'efficacité ;
- détecter les opportunités du marché de l'emploi.

N'attendez pas pour :


- consultez notre site : www.leforem.be. Vous y trouverez : des offres d'emploi/de formation, la possibilité de déposer votre CV en ligne, ...
- utilisez les services accessibles sans rendez-vous dans les Maisons de l'Emploi et les Carrefours Emploi Formation. Vous y trouverez notamment : de l'information sur la recherche d'emploi et les possibilités de s'installer comme indépendant, des offres d'emploi et de formation, des renseignements sur les métiers et les formations en Belgique et à l'étranger et vous pourrez disposer gratuitement d'outils technologiques.

À tout moment, n'hésitez pas à nous contacter pour recevoir l'aide d'un conseiller dans votre recherche d'emploi ou de formation.

Retrouvez les adresses et heures d'ouverture des Carrefours Emploi Formation et des Maisons de l'Emploi en consultant le site :

www.leforem.be ou en téléphonant au 0800/93 947

(de 8h à 17h du lundi au vendredi).



Votre inscription
comme demandeur
d'emploi au Forem
vous donne accès à une
multitude de services
pour vous accompagner
dans votre recherche
d'emploi.



UN ENGAGEMENT MUTUEL

L'inscription comme demandeur d'emploi au Forem suppose que vous menez activement votre recherche d'emploi. Si vous ne donnez pas suite aux convocations, aux offres d'emploi et à toute autre action de recherche d'emploi :

- le Forem peut mettre fin à votre inscription comme demandeur d'emploi ;
- l'ONEM peut vous sanctionner s'il estime que vos engagements ne sont pas respectés.

L'engagement que nous attendons de vous :

- mener des démarches actives pour trouver un emploi, par exemple : consulter les offres d'emploi sur Internet, dans les journaux, sur nos valves d'offres d'emploi, poser votre candidature, vous préparer aux entretiens d'embauche, ... ;
- répondre à nos sollicitations et convocations en étant ponctuel aux rendez-vous fixés et nous avvertir en cas d'impossibilité en précisant la raison de votre absence ;
- donner suite aux offres d'emploi transmises ;
- participer à une formation ou à un plan d'insertion ou d'accompagnement proposé ;
- signaler immédiatement tout changement dans votre situation personnelle (changement d'adresse, maladie, repos d'accouchement, ...) ou professionnelle (contrat de travail, reprise d'études, ...).

Nous nous engageons à vous aider au mieux dans votre recherche active d'emploi ou de formation. Nous vous proposons notamment :

- des conseils pour faciliter votre entrée dans le monde du travail ;
- une diffusion d'offres d'emploi ;
- une possibilité de suivre une formation appropriée et gratuite ;
- une possibilité de bénéficier de dispositifs d'insertion avec, dans certains cas, un soutien financier et/ou logistique ;
- une information sur nos services et ceux d'autres organismes de formation ou d'insertion ;
- une information sur vos obligations de demandeur d'emploi.

LE STAGE D'ATTENTE, UNE PÉRIODE D'ACTION !

Vous avez entendu parler du stage d'attente ? Il faut en fait comprendre "période d'action". Que vous connaissiez ou non l'attrait de votre diplôme, vos aspirations professionnelles, le secteur dans lequel vous voulez travailler, ses exigences, ses opportunités..., le Forem est là pour vous aider à avancer, à répondre à vos questions, à vous informer sur les métiers possibles et vous accompagner sur le chemin de l'emploi.

Le stage d'attente, ce qu'il faut savoir :

Il commence au moment où vous vous inscrivez comme demandeur d'emploi auprès du Forem et se termine le jour où vous pourrez faire valoir vos droits aux allocations de chômage... si vous n'avez pas encore trouvé de travail. Combien de temps dure cette période ? La durée de cette période varie en fonction de votre âge et de la nature du travail presté en tant que jobiste étudiant. Pour connaître la durée de votre période d'attente, un organisme de paiement des allocations de chômage (la CAPAC ou un syndicat) peut vous apporter tous les renseignements en fonction de votre situation.

À quoi donne-t-il droit ?

■ LES ALLOCATIONS FAMILIALES

Pendant cette période, si vous avez moins de 25 ans, vous pouvez en principe continuer à bénéficier d'allocations familiales selon les conditions prévues par la réglementation en la matière. Votre caisse d'allocations familiales dispose de tous les renseignements à cet égard.

■ LES ALLOCATIONS DE CHÔMAGE

Au terme de cette période, vous pourrez introduire une demande d'allocations de chômage auprès d'un organisme de paiement (la CAPAC ou un syndicat) si vous n'avez pas encore trouvé de travail ou si vous travaillez à temps partiel.

Prévenez le Forem si pendant cette période :

- vous trouvez un travail à temps plein ou à temps réduit
- vous vous lancez dans une activité d'indépendant
- vous trouvez un emploi à l'étranger
- vous terminez un travail temporaire
- vous êtes en incapacité de travail : hospitalisation, accident
- vous souhaitez effectuer un stage à l'étranger*
- vous reprenez des études de plein exercice*
- vous vous inscrivez à des cours de promotion sociale*

* Informez-vous auprès de l'ONEM (www.onem.be). En effet, certaines situations entraînent la prolongation, la réduction, la suspension ou l'annulation du stage d'attente.

Le stage d'attente est fini. Que se passe-t-il ?

Si vous avez décroché un travail à temps réduit ou si vous êtes toujours à la recherche d'un emploi, vous devrez renouveler votre inscription au Forem durant le mois précédant la date de fin du stage d'attente ou, au plus tard, 8 jours calendrier après cette date. C'est alors que vous pourrez introduire votre demande d'allocations de chômage en vous présentant auprès d'un organisme de paiement (la CAPAC ou un syndicat).

ALLOCATIONS FAMILIALES

EN TANT QUE DEMANDEUR D'EMPLOI, VOUS POUVEZ TOUJOURS BÉNÉFICIER D'ALLOCATIONS FAMILIALES.

Que faire pour que vos allocations soient encore versées ?

- **SI VOTRE CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES EST UNE CAISSE POUR TRAVAILLEURS SALARIÉS, INDÉPENDANTS OU POUR LES ADMINISTRATIONS PROVINCIALES ET LOCALES :**
 - prévenez votre caisse d'allocations familiales de votre inscription comme demandeur d'emploi ;
 - l'attestation requise sera transmise directement à votre caisse d'allocations familiales par le Forem, à la fin du mois qui suit celui de votre inscription comme demandeur d'emploi. Il est donc inutile de demander un document au Forem.

- **SI CE N'EST PAS LE CAS :**
 - prévenez votre caisse d'allocations familiales de votre inscription comme demandeur d'emploi ;
 - vous recevrez chez vous l'attestation (A23AF) délivrée par le Forem. Elle vous parviendra à la fin du mois qui suit votre inscription ;
 - vous la transmettez à l'organisme qui paie vos allocations familiales.

- **SI VOUS SOUHAITEZ DES RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES OU SI VOUS RENCONTREZ DES PROBLÈMES DE PAIEMENT :**
 - contactez directement l'organisme qui paie vos allocations familiales.

- **SI VOUS RENCONTREZ UN PROBLÈME RELATIF À L'ATTESTATION DÉLIVRÉE PAR LE FOREM :**
 - contactez-nous au numéro de téléphone suivant : 071/20 64 70.
(Ce numéro est strictement réservé aux problèmes relatifs à l'attestation destinée aux allocations familiales)

N'ATTENDEZ PAS POUR COMMENCER VOTRE RECHERCHE D'EMPLOI !

DONNEZ-VOUS PLUS DE CHANCES D'ÊTRE RAPIDEMENT EN
CONTACT AVEC LE MONDE DU TRAVAIL

Surfez sur www.leforem.be

Notre site regroupe des informations et des astuces pour gérer votre recherche d'emploi. Une section du site vous est spécialement réservée : cliquez sur « Jeunes de moins de 25 ans » dans l'espace Particuliers et découvrez toute l'info qui vous concerne.

Vous pouvez également vous informer sur le marché du travail, les secteurs et les métiers à partir de l'onglet Horizons emploi.

Vous n'avez pas accès à Internet ?

Passez dans une Maison de l'Emploi ou un Carrefour Emploi Formation

Vous y trouverez : des offres d'emploi, de l'information sur la recherche d'emploi/sur les métiers et les formations, etc. Vous pourrez y utiliser ordinateurs, fax et téléphones gratuitement.

Si besoin, un conseiller vous aidera pour réaliser vos démarches de recherche d'emploi.

Retrouvez leurs adresses et heures d'ouverture sur www.leforem.be ou en téléphonant au 0800/93 947 de 8h à 17h du lundi au vendredi.



Élargissez votre recherche d'emploi

■ POSTULEZ EN FLANDRE... VOUS AVEZ, NOTAMMENT, LA POSSIBILITÉ :

- de consulter les offres d'emploi disponibles en Flandre sur notre site www.leforem.be ;
- d'être aidé à la rédaction en néerlandais d'un CV attractif et d'une lettre de motivation percutante ;
- d'obtenir de l'information sur le marché de l'emploi en Flandre.

Vous pouvez également vous inscrire comme demandeur d'emploi sur le site du VDAB (www.vdab.be).

Cette démarche vous permettra de recevoir des offres d'emploi disponibles en Flandre, de mettre en ligne votre CV sur le site du VDAB (www.vdab.be).

■ RÉALISEZ UN STAGE EN BELGIQUE ET/OU À L'ÉTRANGER :

La mise en situation professionnelle est un atout supplémentaire indéniable. De même que la connaissance des langues.

Nous pouvons vous aider dans vos démarches actives vers les entreprises : recherche du lieu de stage, démarches administratives, frais de déplacement, de séjour et d'assurance, ...

Si vous souhaitez plus d'informations, consultez le site www.leforem.be.

Utilisez les incitants financiers comme argument supplémentaire pour convaincre les employeurs

Des incitants spécifiques sont destinés à motiver les entreprises à vous engager dès la sortie de vos études. Servez-vous en comme argument supplémentaire pour convaincre les entreprises que vous allez rencontrer.


PARMI CES INCITANTS :

- Le Plan Formation Insertion (PFI) permet à l'entreprise de former un demandeur d'emploi à son métier pour l'engager ensuite sous contrat de travail.
- Les Aides à la Promotion de l'Emploi (APE) Jeunes – secteur marchand – permettent de réduire, via une aide spécifique, le coût du travail des jeunes de moins de 25 ans titulaires, au maximum, d'un Certificat d'études secondaires supérieures.

D'autres incitants (fédéraux ou des autres régions du pays) vous concernent également.

Si vous souhaitez plus d'informations, consultez le site www.leforem.be.

Dans tous les cas, des spécialistes seront toujours à votre disposition pour répondre à vos questions et vous épauler dans vos démarches.

A male scientist with dark hair and a slight smile stands in a laboratory. He is wearing a white lab coat over a blue collared shirt, blue jeans, and black shoes. He is also wearing blue nitrile gloves and holding a pink beaker with both hands. The background shows a laboratory bench with various pieces of equipment, including a metal stand with glassware, a blue cabinet, and a window with blinds. A blue circular sign with a white face and safety glasses is hanging from the ceiling.

Avec jobtonic,
apprenez à mettre
en avant tous vos
atouts sur le marché
du travail.

MAIS ENCORE...

Se former ou se spécialiser dans certains domaines :

Nous pouvons vous aider à faire le point sur vos compétences et vous recommander, si nécessaire, un complément de formation.

Si vous souhaitez plus d'informations, consultez le site www.leforem.be.

La connaissance des langues est un atout supplémentaire :

Dans la plupart des cas, elle est indispensable. Nous pouvons vous proposer des solutions adaptées à votre connaissance et à vos besoins actuels et futurs.

Si vous souhaitez plus d'informations, consultez le site www.leforem.be.

Mettre au point des techniques de recherche d'emploi :

Nous pouvons vous aider à rédiger un CV et une lettre de motivation, à vous préparer à des interviews (que dire, quand, comment, ...).

Si vous souhaitez plus d'informations, consultez le site www.leforem.be.



Vous pouvez accéder gratuitement à Internet pour vos démarches de recherche d'emploi en vous rendant dans un Carrefour Emploi Formation ou une Maison de l'Emploi.

OÙ TROUVER UN CARREFOUR EMPLOI FORMATION ?

Arlon, Charleroi, Huy, La Louvière, Liège, Marche-en-Fammene, Mons, Mouscron, Namur, Nivelles, Tournai, Verviers.

OÙ TROUVER UNE MAISON DE L'EMPLOI ?

Ans, Ath, Barvaux, Basècles, Bassenge, Beauraing, Bernissart, Bertrix, Beyne-Heusay, Binche, Bléharies, Bon-Secours, Braine-le-Comte, Chapelle-lez-Herlaimont, Châtelet, Chimay, Colfontaine, Comblain-au-Pont, Comines, Estaimpuis, Étalle, Flémalle, Fléron, Frameries, Gedinne, Gembloux, Genappe, Grâce-Hollogne, Hannut, Herstal, Lessines, Leuze-en-Hainaut, Libramont, Manage, Morlanwelz, Orp-Jauche, Ottignies, Perwez, Philippeville, Pont-à-Celles, Quaregnon, Rixensart, Rochefort, Sambreville, Soignies, Solre-sur-Sambre, Soumagne, Stavelot, Tertre, Trooz, Vielsalm, Virton, Wanze, Waremmme, Waterloo, Welkenraedt.

Relais de l'Emploi : Liège Sainte-Marguerite, Liège Droixhe.

LE FOREM EST ÉGALEMENT PRÉSENT À

Andenne, Arlon, Bastogne, Charleroi, Ciney, Couvin, Dinant, Dour, Huy, La Louvière, Liège, Malmédy, Marche-en-Fammene, Mons, Mouscron, Namur, Nivelles, Seraing, Tournai, Tubize, Verviers, Wavre.

PLUS D'INFOS ?

WWW.LEFOREM.BE - TÉL. 0800/93 947

(du lundi au vendredi de 8h à 17h)